

L'EMPIRE OTTOMAN ET LA TURQUIE FACE À L'OCCIDENT

LE DÉCRET DES TANZIMAT :
MODE D'EMPLOI

31 JANVIER 2020

Edhem ELDEM

Chaire internationale d'histoire turque et ottomane



TRADUCTION DU HATTI SCHÉRIFF

LU DANS LA RÉUNION QUI A EU LIEU A GUEHANE

Le 3 Novembre 1839.

Tout le monde sait que, dans les premiers temps de la monarchie ottomane, les préceptes glorieux du Coran et les lois de l'empire étaient une règle toujours honorée. En conséquence, l'empire croissait en force et en grandeur, et tous les sujets, sans exception, avaient acquis au plus haut degré l'union et la prospérité. Depuis 150 ans, une succession d'accidents et de causes diverses ont fait qu'on a cessé de se conformer au code sacré des lois et aux réglemens qui en découlaient, et la force et la prospérité antérieures se sont émoussées en faiblesse et en appauvrissement; c'est qu'en effet un empire perd toute stabilité quand il cesse d'observer ses lois.

Ces considérations sont aux yeux présentes à notre esprit, et, depuis le jour de notre avènement au trône, la pensée de leur public, de l'amélioration de l'état des provinces et du soulagement des peuples n'a cessé de l'occuper uniquement. Or, si l'on considère la position géographique des provinces ottomanes, la fertilité du sol, l'abondance et l'intelligence des habitans, on découvre facilement qu'en s'appliquant à trouver les moyens efficaces, le résultat, qu'avec le secours de Dieu nous espérons atteindre, peut être obtenu dans l'espace de quelques années. Ainsi donc, pour le meilleur dans le service de Très-Haut, appuyé sur l'intervention de notre Prophète, nous jugons convenable de choisir par nos institutions nouvelles à peupler nos provinces qui composent l'empire ottoman le langage d'une bonne administration.

Ces institutions doivent principalement porter sur trois points, savoir: 1° les garanties qui doivent à nos sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune; 2° un mode régulier d'assiette et de prélever les impôts; 3° un mode également régulier pour la tenue des soldats et la durée de leur service.

Il en effet, la vie et l'honneur ne sont-ils pas les biens les plus précieux qui existent? Quel homme, quel que soit l'éloignement des amusements terrestres pour la violence, pourra s'empêcher d'y avoir recours et de s'enivrer par lui, gouverner et au pays, si sa vie et son honneur sont mis en danger? Si un soldat ne peut à cet égard d'une sécurité parfaite, il ne s'attachera plus aux vœux de la loi, et tous ses actes concourront au lieu du gouvernement et de ses servies.

Si l'y a à s'occuper de sécurité à l'égard de la fortune, tout le monde reste loyal à la voix du Prince et de la patrie; personne ne s'occupe du progrès de la fortune publique, absorbé que l'un est par ses propres inquiétudes. Si au contraire le citoyen possède avec confiance ses propriétés de toute nature, alors, plein d'ardeur pour ses affaires, dont il cherche à élargir le cercle afin d'étendre celui de ses jouissances, il s'occupe chaque jour de valoir en son pays l'honneur du Prince et de la patrie, le dévouement à son pays. Ces sentimens devraient au lui la source des actions les plus laudables.

Quant à l'assiette régulière et fixe des impôts, il est très important de régler cette matière, car l'état, qui est, pour la défense de son territoire, l'âme à des di-

visions diverses, ne peut se procurer l'argent nécessaire pour ses armées et autres services, que par les contributions levées sur ses sujets. Quoique, selon à Dieu, ceux de votre empire soient depuis quelque temps dépourvus de leurs droits personnels, regardés mal à propos autrui comme un source de revenu, ou, même l'impôt solennel encourir, quoiqu'il ne puisse venir que des contributions des provinces; c'est celui des concessions venant comme sans le nom d'impôt. Dans ce système d'administration civile et financière d'une localité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme, c'est-à-dire, quelque fois à la main de fer des passions les plus violentes et les plus cupides, car si se familiar à un posséder, il n'aura d'autre soin que son propre avantage.

Il est donc nécessaire que désormais chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une certaine quantité d'impôt déterminé, en raison de sa fortune et de ses facultés, et qu'il n'en ait plus de pouvoir d'exiger de lui. Il faut aussi que des lois spéciales fixent et limitent les dépenses de nos armées de terre et de mer.

Ensuite, comme nous l'avons dit, la défense du pays est une chose importante, et que ce soit un devoir pour tous les habitans de fournir des soldats à cette fin, il est devenu nécessaire d'établir des lois pour régler les engagements que devra former chaque localité, selon les ressources du moment, et pour réduire à 4 ou 5 ans le temps du service militaire. Car c'est à la fois une chose importante et portée au commerce et à l'industrie, que de priver, sans accord à la population respective des lieux, dans l'un plus, dans l'autre moins d'hommes qui de leur présence font, de sorte que c'est réduire les sociétés au désespoir, et contribuer à la dépopulation du pays, que de les retenir sans leur propre service.

En résumé, sans les dangers qui nous ont vus de voir la nécessité, il n'y a pour l'empire ni terre, ni richesse, ni bonheur ni tranquillité; il doit au contraire la sécurité de l'existence de ses lois sacrées.

Ces points devant être la base de tout projet sera jugé publiquement, conformément à notre loi divine, après enquête et examen, et, tant qu'un projet sera réglé on sera point autorisé, personne ne pourra, secrètement ou publiquement, faire rien sans autre personne par le pacha ou par tout autre employé.

Une règle sera présentée de porter atteinte à l'honneur de quiconque en soit.

Chacun possédera ses propriétés de toute nature, et on dispensera ceux la plus entiers liberté, sans que personne pourra porter obstacle, sous prétexte que les derniers innocents d'un trouble ne soient privés de leurs droits légitimes et les biens de crime d'un serment pas confisqués.

Ces concessions impudiques s'étendant à tous les sectes, de quelque religion on se soit qu'ils puissent être, ils ne pourront sans exception. Une sécurité parfaite est donc assurée que nous aux habitans de l'empire, dans leur vie, leur honneur et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi.

Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'individus éclairés, nous avons de justice (agréments de nouveaux membres, autant qu'il sera nécessaire) auquel se réuniront, à certains jours que nous déterminerons, nos ministres et les notables de l'empire. s'assemblera à l'effet d'étudier des lois réglementaires sur ces points de la sécurité de la vie et de la fortune, et sur celui de l'assiette des impôts. Chacun, dans ces assemblées, exposera librement ses idées et donnera son avis.

Les lois concernant la régularisation de service militaire seront débattues au conseil militaire, avant d'être en fait de loi.

Des qu'une loi sera faite, pour être à jamais valable et exécutoire, elle sera présentée, sous l'approbation de notre sanction, que nous écrirons en tête de notre main impériale.

Comme ces présentes institutions n'ont pour but que de faire refluer la religion, le gouvernement, la nation et l'empire, nous nous engageons à ne rien faire qui y soit contraire. En gage de notre promesse, nous voulons, après les avoir déposés dans la salle qui renferme le mausolée glorieux du Prophète, en présence de tous les aghas et des grands de l'empire, faire serment par le nom de Dieu et faire jurer ensuite les aghas et les grands de l'empire.

Après cela, celui d'entre les aghas ou les grands de l'empire, ou toute autre personne que ce soit, qui violerait ces institutions, subira, sans qu'on ait égard au rang, à la considération et au crédit de personne, la punition correspondante à sa faute, sans répit. Un ordre général sera rédigé à cet effet.

Comme tous les fonctionnaires de l'empire reçoivent aujourd'hui un traitement insupportable, et qu'on régulariser les appointemens de ceux dont les fonctions ne seraient pas encore suffisamment estimées, une loi rigoureuse sera portée contre le trafic de la fonction et des charges (régimes) que la loi donne répréhensive, et qui est une des principales causes de la décadence de l'empire.

Les dispositions ci-dessus arrêtées étant une altération et une rénovation complète des anciens usages, ce statut impérial sera publié à Constantinople et dans tous les lieux de notre empire, et devra être communiqué officiellement à tous les ambassadeurs des puissances amies résidant à Constantinople, pour qu'ils soient témoins de l'octroi de ces institutions, qui, si l'on plaît à Dieu, dureront à jamais.

Soit ce, que Dieu très-haut nous ait en sa sainte et digne garde.

Que ceux qui feront un acte contraire aux présentes institutions soient l'objet de la malédiction divine, et privés pour toujours de toute espèce de bonheur.

Respect de la Charia

Protection de la vie et des biens

Répartition de l'assiette fiscale

Abolition des fermes

Conscription proportionnelle

Abolition du "trafic des places"

Fin des exécutions sommaires

Application égale des lois à tous les sujets

[...] tebaa-i Devlet-i Aliyyelerinden olan bi'l-cümle ehl-i İslam ve milel-i saire can ve mal ve muhafaza-i ırz ve namus hususlarında Şeriat-ı mutahhara mübtegay-ı münifi üzere emniyyet-i kâmile ihsanı [...]

[...] l'octroi, selon les préceptes de la sainte Charia, d'une sécurité parfaite en matière de la vie, de la propriété et de la protection de l'honneur de tous les sujets de l'État sublime, tant musulmans qu'appartenant aux autres nations [...]

[...] fimaba'd ashab-ı cünhanın da'vaları alenen görülüb şer'an ve kanunen hüküm terettüb etmeksizin kimsenin hafi ve celi idam ve tesmimi caiz olmamak ve hiç bir ferdin ırz ve namusuna bir taraftan tasallut olunmamak ve herkesin kudret ve emlakine göre ta'yin-i vergi olunmak ve her memleketin mikdar-ı nüfus-ı mevcudesine göre asker mutalebesi zımında ba'zı usul-ı muktaziye vaz' olunub neferât-ı askeriyyenin müddet-i istihdamları dahi tebeyyün ve tahdid kılınmak üzere kavanin-i şer'iyeye te'sisi [...]

[...] les procès des criminels seront désormais entendus publiquement et il sera interdit d'exécuter ou d'empoisonner secrètement ou ouvertement toute personne sans jugement préalable ; aucune atteinte ne sera portée à l'honneur de quiconque ; chacun sera imposé proportionnellement à ses moyens et ses biens ; et les mesures nécessaires seront prises pour proportionner les demandes de conscrits à la population de chaque région et des lois seront établies afin de préciser et limiter la durée de service des soldats [...]

[...] müddet-i vafireden beri ne ahkâm-ı celile-i Kur'aniyeye ve ne kavanin-i münifeye riayet olunamayıp bir taraftan dahi türlü mevadd-ı zulmiyye ve muamelat-ı şedide zuhura gelmesinden dolayı memalik-i Devlet-i Aliyyeleri harabiyete yüz tutmuş ve bu cihetle elhaletü hazihi cereyan eden usul-ı muhtelle bütün bütün bozulub da mücedded bir suret-i idare vaz' olunmadıkca ve herkesin can ve mal ve ırz ve namus maddelerinde emniyyet-i kâmile si hasıl olmadıkca yani nizamat denilen şeylerin evvel emirde esası yapılmadıkca fûruata dair her ne yapılsa merkez-i matluba getirilmek mümkün olmayacağı [...]

[...] depuis très longtemps, ni les glorieux préceptes du Coran, ni les nobles lois n'ayant été respectés et, par ailleurs, bien des actes de tyrannie et des traitements violents ayant eu lieu, les domaines de l'État sublime ont commencé à décliner et, sous l'influence des pratiques corrompues actuelles, la situation ayant encore empiré, il est clair que tant qu'une nouvelle forme d'administration n'est pas établie, tant qu'il n'y aura pas de sécurité parfaite concernant la vie, la propriété et l'honneur, c'est-à-dire tant que les bases de ce qu'on nomme les règlements n'est pas jetée, aucune action qui en découle ne saurait atteindre l'objectif souhaité [...]

[...] iktiza eden kavanin-i şer'iiyyenin mevadd-ı esasiyesi olan şeylerin olvechile vaz' ü te'sisine irade-i isabet-âde-i hazret-i şehinşahileri müteallik buyrulması din ü devlet ve mülk ü milleti tecdid ve ihya demek olarak el-hasıl şer'-i şerife bundan büyük hürmet ve mülk ü millete bundan azim lutf ü merhamet olmayacağı ve doğrusu bu asar-ı hasene selatin-i maziye hazeratının pek çok isteyüb muvaffak olamadıkları madde-i naf'ia olduğundan [...]

[...] la promulgation d'un décret impérial plein de discernement afin d'établir et d'asseoir ce qui servira de base aux lois nécessaires équivalant au renouvellement et à la régénération de la religion, de l'État, de l'empire et de sa population, on ne peut imaginer de plus grand hommage à la Charia, ni de plus grande bonté et clémence à l'égard de l'empire et de sa population ; en vérité, ces bienfaits constituent une œuvre bénéfique que bien des sultans du passé désirèrent mais ne purent réaliser [...]

بنم و زبریم
 طوع و نسی اجتناع عقول و از هاله ابله خصص صارت بجه کوزل و اطرافلی ملاحظه اولنسی و قوانیه جدیده وضع اولنسی فی تحصیل
 قوت و مکت و کتاب اساسی و در فاهیک جاره سی اوله بی معنی جمله طرفزه اعتراف فلنسی اولر بقنده بر فصوص خبرت
 نصیحه و از صورت فرار و اراده هها بونمز بیاض او ذریه فطی ههانه مز ابله بر تفصیل اعلامیه اولنسی اولنسی بر فصوص
 اساسی اتفاق ادا ابله فرار کیر اولی بیلیک ایچره اشوب مجلسی مضطبی و بیوان هها بونمز فکله قید اندر بیلدک بده نزد
 شهانه مزده حفظ اولنسی او ذره تکرار تقدیم قلندیه رمز تعالی حضرتی سو ماده ضریه ره نیت فایضه ابله حرکت ایچری
 دارنده فلاح و سعاده مظهر و مخالف اولنسی دخی قنار اساسی حرکت زبر و زبر بورد سوده امین

و بی نغمه افتم

شکرانو کرامانو مرابانو قدرانو
 بی نغمه افتم و فضائل اتفاقه سیه اقتضایجه نبعه دولت علیه لرنده اولاده بالجملة اهل اسلام و ملا ساری
 اصحاب جنونک دعوی علی کوریلوب

Benim vezirim

Doğrusu ictima-i ukul ve ezhan ile hususat-ı münderice güzel ve etraflı mülahaza olunmuş ve kavanin-i cedide vaz' olunmadıkca tahsil-i miknet ve iktisab-ı asayiş ve refahiyetin çaresi olamayacağı cümle tarafından i'tiraf kılınmış olduğundan bu husus-ı hayriyyet-nususa dair suret-i karar ve irade-i hümayunumuz beyaz üzerine hatt-ı şahanemiz ile bertafsil i'lan olunmuş olmağla bu hususun esası ittifak-ı ara ile karargir olduğu bilinmek için işbu meclis mazbatası divan-ı hümayunumuz kalemine kaydettirilerek ba'dehu nezd-i şahanemizde hıfz olunmak üzere tekrar takdim kılınsın. Rabbimiz teala hazretleri şu madde-i hayriyyede niyet-i halise ile hareket edenleri dareynde felah ve saadete mazhar ve muhalif olanları dahi kahhar ismi hürmetine zir ü zeber buyursun amin.

Mon vizir,

En vérité, ces propos découlant de la réunion des sages et des esprits sont fort bien observés et comme il est reconnu par tous que la force ne sera pas restaurée et l'ordre et la tranquillité ne seront pas rétablis tant que de nouvelles lois ne seront pas promulguées, nous avons proclamé notre édit impérial au sujet de cette heureuse question et afin qu'il soit connu que cette décision a été prise à l'unanimité, nous commandons que ce procès-verbal du conseil soit enregistré au bureau du divan impérial et ensuite à nouveau soumis de manière à être conservé auprès de mon auguste personne. Notre Seigneur puisse-t-Il donner salut et félicité à ceux qui agissent avec des intentions pieuses à l'égard de cette heureuse question et, revêtant son nom de Destructeur, puisse-t-Il défaire ceux qui s'y opposent.

مجلس اعظمی صبح حضور و ایضا اجماعاً...
و در این میان...
ایضا...
تجدید...
و بعد از ظهر...

بادستم

سوکند کزنده ما با دو فرزند...
دست سوکند...
حد و مال...
سزا و دقت...
قربت و ملاکت...
حزین استعدای...
ایضا...
مذکره...
عبدالمجیدی...
خبره...
اداره...
اسکری...
تجدید...
وضع...
بیون...
مستحق...
مصطفی...
تا بعد...
وضع...

مجازه...
تعمیر...
المصلح...
الافتقار...
تسلی...

عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...

ابراهم...
عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...

تاریخ...

عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...
عبدالمجیدی...

جم و دریم

مجلس احکام...
ریک...
تصویب...
دولت...
احالات...
اداره...
الهم...
تجدید...
حضور...
الفضل...
توفیق...

تاریخ...

J'ai invité les oulémas, les fonctionnaires et les visirs de haut rang à se rendre dans la salle qui renferme le glorieux manteau du Prophète, et **c'est en leur présence que je me suis engagé par serment à observer tous les règlements que renferme mon hatti-schérif**, comme aussi à accorder mon suffrage impérial à toutes les mesures qui seront arrêtées plus tard, à la majorité des voix, eu égard aux principaux articles qui y sont contenus [...] de même que j'ai juré, au nom de Dieu, de ne **jamais autoriser la moindre chose qui pût paraître peu conforme aux lois établies ou à celles qui le seront plus tard.**

Les fonctionnaires réunis autour de moi ont été invités à leur tour à prendre les mêmes engagements. Tous l'ont fait avec empressement et bonne volonté. **Ils se sont engagés par serment à servir mon empire avec zèle et fidélité**, et à se déclarer ennemis de ceux qui se permettraient de violer ses institutions, sans avoir égard ni au rang, ni à la considération, ni au crédit du délinquant. Leur serment a été pris au nom sacré de Dieu ; **ils ont donc juré à mon exemple de s'abstenir de toute infraction aux lois établies, soit verbalement ou par écrit, par la pensée ou par l'action, présentement ou à l'avenir.**

Décret confirmant celui des Tanzimat, adressé à toutes les provinces de l'Empire, 8-18 novembre 1839

J'ai ordonné que d'après ce qui vient d'être dit, parfaite sécurité fût octroyée désormais à tous mes sujets, musulmans ou rayas, dans leur vie, leur honneur et leurs propriétés.

Comme je me suis engagé à ne jamais me prononcer contre aucun individu dont la cause ne serait pas jugée à l'avance publiquement et d'après les lois de l'empire, j'exige aussi que nul ne s'avise de porter la moindre atteinte à l'honneur et à la vie de mes nombreux sujets. Donc depuis le premier jusqu'au dernier, depuis mon visir jusqu'au simple berger, chacun pourra disposer de sa fortune à son gré et sans que nul puisse y mettre obstacle.

Et lors donc que ce firman te parviendra, **empresse-toi de réunir dans une vaste place tous les cheiks, oulémas, notables et autres habitants du chef-lieu, des bourgs et des villages, pour leur donner lecture de ce firman**, afin que mon intention impériale soit connue partout sans exception. Je te recommande expressément de veiller de manière à ce que l'on ne se méprenne point sur le sens et la portée qui ont dicté mon firman. **Que personne ne se laisse induire en erreur quant à ce que je dis dans mon hattî-scherif relativement aux impôts, et qu'on ne s'imagine point, par erreur, que j'ai entendu accorder aux divers sujets de mon empire exemption complète de droits et d'impôts.** Tu leur signifieras à l'avance que des punitions exemplaires seront infligées à ceux qui, ne suivant pas les prescriptions du hattî-schérif, et s'autorisant mal à propos de l'article qui accorde à tous mes sujets sécurité parfaite pour leur vie, leur honneur, leur fortune, se permettraient des actes de désobéissance envers les autorités constituées du pays, ou toute autorité de laquelle ils peuvent dépendre.

Il faut que chacun puisse entendre que la pensée qui a présidé à la rédaction de ce firman que je t'adresse est uniquement suggérée par le désir où je suis d'adopter les mesures les plus efficaces, afin d'accroître la prospérité et la force de mon empire, de rendre meilleur le sort des populations que Dieu a placées sous mon sceptre, et de **substituer à l'administration irrégulière qui a régné jusqu'à présent, un mode plus rationnel et plus en harmonie avec les besoins de la nation musulmane.**

Texte turc du décret des Tanzimat

Memâlik-i Devlet-i Aliyyemizin mevki-i coğrafîsine ve arâzî-i münbitesine ve halkın kâbiliyet ü isti'dâdlarına nazaran esbâb-ı lâzimesine teşebbüs olunduğu halde beş on sene zarfında bitvîkihi te'âlâ sûret-i matlûbe hâsıl olacağı zâhir olmakla avn ü inâyet-i Hazret-i Bârî'ye i'timâd ve imdâd-ı rûhâniyet-i cenâb-ı Peygamberî'ye tevessül ve istinâd birle bundan böyle Devlet-i Aliye ve Memâlik-i Mahrûsemiz'in hüsn-i idâresi zımnında bazı kavânîn-i cedîde vaz' ü te'sîsi lâzım ü mühim görünerek...

Traduction littérale du texte turc du décret des Tanzimat

Vu la situation géographique des territoires de notre État Sublime, ses terres fertiles et les capacités et talents de son peuple, si les moyens nécessaires sont déployés, il est clair qu'avec l'aide de Dieu, les conditions désirées seront atteintes en dix ou quinze années. Par conséquent, fort de notre confiance en l'aide et en la grâce du Créateur et du secours spirituel du Prophète, nous jugeons nécessaire et important d'établir et d'instituer certaines lois destinées à assurer désormais la bonne administration de l'État Sublime et de nos domaines bien protégés.

Texte français du décret des Tanzimat

Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre Prophète, nous jugeons convenable de chercher par des institutions nouvelles à procurer aux provinces qui composent l'Empire ottoman le bienfait d'une bonne administration.

Texte turc du décret des Tanzimat

Memâlik-i Devlet-i Aliyyemizin mevki-i coğrafîsine ve arâzî-i münbitesine ve halkın kâbiliyet ü isti'dâdlarına nazaran esbâb- ı lâzimesine teşebbüs olunduğu halde beş on sene zarfında bitvîkihi te'âlâ sûret-i matlûbe hâsıl olacağı zâhir olmakla avn ü inâyet-i Hazret-i Bârî'ye i'timâd ve imdâd-ı rûhâniyet-i cenâb-ı Peygamberî'ye tevessül ve istinâd birle bundan böyle Devlet-i Aliye ve Memâlik-i Mahrûsemiz'in hüsn-i idâresi zımnında bazı kavânîn-i cedîde vaz' ü te'sîsi lâzım ü mühim görünerek...

Traduction littérale du texte turc du décret des Tanzimat

Vu la situation géographique des territoires de notre État Sublime, ses terres fertiles et les capacités et talents de son peuple, si les moyens nécessaires sont déployés, il est clair qu'avec l'aide de Dieu, les conditions désirées seront atteintes en dix ou quinze années. Par conséquent, fort de notre confiance en l'aide et en la grâce du Créateur et du secours spirituel du Prophète, nous jugeons nécessaire et important d'établir et d'instituer certaines lois destinées à assurer désormais la bonne administration de l'État Sublime et de nos domaines bien protégés.

Texte français du décret des Tanzimat

Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre Prophète, nous jugeons convenable de chercher par des institutions nouvelles à procurer aux provinces qui composent l'Empire ottoman le bienfait d'une bonne administration.

Texte turc du décret des Tanzimat

Memâlik-i Devlet-i Aliyyemizin mevki-i coğrafîsine ve arâzî-i münbitesine ve halkın kâbiliyet ü isti'dâdlarına nazaran esbâb- ı lâzimesine teşebbüs olunduğu halde beş on sene zarfında bi-tevfîkihi te'âlâ sûret-i matlûbe hâsıl olacağı zâhir olmakla

Traduction littérale du texte turc du décret des Tanzimat

Vu la situation géographique des territoires de notre État Sublime, ses terres fertiles et les capacités et talents de son peuple, si les moyens nécessaires sont déployés, il est clair qu'avec l'aide de Dieu, les conditions désirées seront atteintes en dix ou quinze années.

Mémoire de Reşid Pacha du 12 août 1839

Le sol de l'empire ottoman est extrêmement riche et fertile. Sa position géographique des plus heureuses, est surtout favorable au commerce. Ses populations par leur nature intelligente sont aptes à tout. Lorsque ces populations s'attacheront au système nouveau, réclamé désormais par la nécessité, et d'où découlent de sages reformes et la civilisation, nul doute que dans un temps très court, elles n'en obtiennent les résultats les plus salutaires et les plus nombreux.

La mauvaise direction imprimée précédemment aux affaires intérieures de la Sublime Porte, a été pour ses sujets une calamité véritable. Depuis treize ou quatorze ans, loin qu'on vît naître le moindre bien de tout ce qu'on avait décoré pompeusement du nom de réforme, ces prétendues réformes n'ont fait que venir ajouter de nouvelles vexations aux tyrannies du passé. Il serait impossible de faire connaître dans toute son étendue l'excès du mécontentement général dans tout l'empire.

Le mécontentement du peuple n'est pas né, comme on le croit en Europe, de son peu de disposition à la civilisation ou de toute autre cause provenant du fanatisme, mais seulement de tous les maux d'une tyrannie insupportable, tandis que de l'intérieur et du dehors, des intrigues de toutes sortes venaient empêcher l'administration supérieure de rien entreprendre pour le bien du pays.

Cependant, alors que les institutions nouvelles seraient conduites avec sagesse et discernement, chacun éprouverait les avantages réels d'un système immuablement établi ; à mesure que la tyrannie diminuerait, l'affection pour le gouvernement s'accroîtrait, les populations se rallieraient de toutes les forces de leur cœur à des innovations utiles et bienfaisantes. De là, par l'impulsion seule de l'amour des peuples, les progrès rapides d'une véritable réforme, et par suite, la régénération inévitable des forces de l'empire Ottoman.

Jusqu'à l'époque de leur destruction, les Janissaires ont été la cause de la mauvaise direction des affaires publiques. Mais depuis, l'action du Gouvernement n'a été entravée en aucune manière par le peuple. Si les nouvelles institutions dont le Sultan Mahmoud s'est montré partisan ont rencontré quelquefois des difficultés ; si presque toutes elles sont restées à leur point de départ, sans faire un pas en avant, la cause ne doit être attribuée qu'à l'orgueil du souverain qui les a fait consister seulement dans de vaines démonstrations dont aucun fruit salutaire ne pouvait résulter pour le peuple.

Les puissances de l'Europe savent à quel degré était progressivement parvenue la tyrannie des Empereurs Ottomans quand, depuis la destruction des Janissaires, le Sultan Mahmoud ne voulut désormais rien entendre, il ne [voulut] plus prendre conseil que de lui-même. Il serait injuste de lui refuser dans les grandes occasions de la force et de l'énergie, mais il n'avait aucunement les connaissances à l'administration des affaires ; son esprit manquait de discernement. Flatter son orgueil et sa vanité, c'était s'assurer son approbation et, par contre, si quelques courageux amis de la vérité croyaient devoir ouvrir un avis contraire au sien, la mort ou la confiscation était le prix de leur zèle audacieux. Le Sultan savait à la fois se débarrasser ainsi de leurs observations, et par l'effroi de semblables rigueurs, rendre désormais toutes les bouches muettes.

Telle était de plus l'instabilité de son opinion et de son esprit qu'on l'a vu déposer un ancien Ministre des affaires étrangères Saïda Effendi, le plus honnête homme de son empire, puis le faire empoisonner, et cela, pour avoir été d'un sentiment opposé à la guerre contre la Russie ; tandis que son successeur Pertew Pacha qui souscrivit à cette guerre, quoiqu'il en vît bien tous les dangers, ne put échapper au cruel ressentiment dont les suites fatales furent différées, mais dont il devint enfin la triste victime sept à huit ans plus tard.

Les hommes dont la flatterie entourait le Sultan, et qui connaissaient le secret de son caractère, employaient, lorsque quelqu'un n'était pas des leurs, ou ne convenait pas à leur vue, la manœuvre facile pour le perdre, de déverser sur lui la calomnie, tel était pour eux contre tout rival, le moyen certain de s'en débarrasser par le poison ou par une mort ostensible.

Il est à croire que la mort du Sultan Mahmoud apportera du soulagement à cet ancien mal du Gouvernement de la Sublime Porte, mais la jalousie des grands de l'empire n'est pas éteinte. Par son jeune âge et son inexpérience, le nouvel empereur sera plus facilement accessible aux machinations de l'intérieur et du dehors, et l'on peut aussi redouter que sous son règne le mal ne devienne plus grand encore que dans celui de son père.

[...]

Le jeune âge du Sultan permet aux puissances amies de lui montrer la route à suivre ; leur conduite à cet égard ne saurait être attribuée qu'à leur affection et à la sincérité de leur sentiments, le fanatisme de la nation musulmane n'est plus ce qu'il était, la force des Ulémas a cessé d'être la même, et les moyens à prendre pour remédier à l'ancien mal présentement signalé ne portent aucune atteinte aux lois du Coran. Ces moyens qui causeraient évidemment une amélioration sensible dans la position de tous, présenteraient aux hommes actuellement à la tête des affaires une occasion de gagner la bienveillance des puissances Européennes. Dans la pensée de s'en faire bien voir, ils s'empresseraient, on n'en peut douter, d'accepter sans difficulté toutes propositions faites par elles.

Mais, dira-t-on peut-être, le remède à ce mal ne saurait être apporté sans une sorte d'invasion sur le terrain de l'administration intérieure de la Sublime Porte, une semblable conduite serait contraire aux droits respectifs des nations ; d'ailleurs la soumission aveugle des musulmans aux lois du Coran, et leur fanatisme reconnu, ne manqueraient pas de leur faire repousser toutes propositions dictées par les puissances Européennes.

Pour répondre à cette objection, il suffirait de demander si cette invasion sur les droits respectifs des nations, aurait pour but aucune action nuisible à un peuple, et si lorsque sa conservation serait réclamée par l'équilibre de l'Europe, il peut y avoir aucun mal et aucun inconvénient à s'attacher à tout ce qui doit faire la force et la prospérité de ce peuple, dût-on n'y parvenir sans cependant dépasser de certaines limites qu'en s'immisçant à son administration intérieure.

De plus, les propositions qui lui seraient faites ne venant pas d'une seule nation, mais bien de l'alliance de toutes les grandes puissances ; par la suite, ce cas exceptionnel ne pourrait servir ni de prétexte ni d'antécédent à aucune d'entre elles pour s'ingérer seule dans les affaires intérieures de la Sublime Porte.

Que si les propositions à faire au Divan paraissaient se rattacher d'après le nom généralement reçu, à ce qu'on appelle des libertés, il n'y aurait point à se méprendre, et cela ne saurait assurément donner motif à aucune objection de la part des puissances dont les gouvernements sont absolus, car il ne s'agirait nullement d'obtenir des libertés, mais uniquement [celle] de la vie et la fortune. Les sûretés générales, consacrées déjà par les lois civiles et religieuses de l'empire, lois dont on ne ferait que conseiller à l'administration intérieure de la Sublime Porte la salutaire exécution.

Verser le sang des hommes et les dépouiller de leur bien, sans autre motif que la haine ou la vengeance est un crime que ne saurait tolérer aucune loi des États absolus de l'Europe. Il ne saurait convenir à aucune nation, à aucun gouvernement de refuser son concours et -son appui à une question toute d'humanité.

[...]

Il faudrait dire à la Porte que, quand les populations si capables de ces provinces restent ainsi arriérées; que quand ces Pachas qui acquièrent au dehors la force, cessent de lui obéir; que quand la Valachie, la Moldavie, la Servie, ont toutes adopté divers gouvernements à part; que quand la Grèce est devenue indépendante, la cause en est au manque de sécurité de ses sujets pour leur vie et pour leur fortune

Respect de la Charia

Protection de la vie et des biens

Répartition de l'assiette fiscale

Abolition des fermes

Conscription proportionnelle

Abolition du "trafic des places"

Fin des exécutions sommaires

Application égale des lois à tous les sujets

Cercle de justice

Rhétorique islamique

Respect de la Charia

Protection de la vie et des biens

Répartition de l'assiette fiscale

Abolition des fermes

Conscription proportionnelle

Abolition du "trafic des places"

Fin des exécutions sommaires

Application égale des lois à tous les sujets

Rhétorique impériale

Adaletname
(Décrets de justice)

Nasihatname
(Miroirs des princes)

















